

ZEC Martin-Valin

ASSOCIATION CHASSE ET PÊCHE
MARTIN-PÊCHEUR INC.

ZEC MARTIN-VALIN

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

NOVEMBRE 2015

Raynald Lapointe – Président

Rachel Saucier – CPA Auditeur CA



**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE
ASSOCIATION CHASSE ET PÊCHE MARTIN-PÊCHEUR INC.
MERCREDI 20 AVRIL 2016 À 19H00**

Ordre du jour

- P-01 Ouverture de l'Assemblée
- P-02 Mot de bienvenue et présentation des administrateurs (p. 3 - 5)
- P-03 Acceptation de l'ordre du jour
- P-04 Lecture et acceptation du procès-verbal du 22 avril 2015 (p. 6 -16)
- P-05 Message du président et lecture du rapport annuel du Conseil d'administration (p. 17-37)
- P-06 Ratification des actes posés par le Conseil d'administration
- P-07 Rapport financier au 30 novembre 2015 (p. 38-49)
- P-08 Nomination d'un vérificateur
- P-09 Élection de trois postes au Conseil d'administration
Présentation et mots des candidats
- Pause et votation
- P-10 Nouvelle tarification 2016 (p. 50-51)
- P-11 Résultat des élections
- P-12 Varia
- P-13 Levée de l'assemblée

Myriam Benoit, Secrétaire-trésorière



MOT DU PRÉSIDENT

Comme porte-parole du Conseil d'Administration de cette organisation, c'est avec plaisir que je vous souhaite, en mon nom personnel ainsi qu'en celui de tous les membres du conseil d'administration, la plus cordiale bienvenue à cette 37^{ième} assemblée générale annuelle.

Comme la Zec ne peut opérer seule, j'aimerais que vous vous joigniez à moi pour remercier tous les administrateurs, de même que tous nos employés pour leur support essentiel au succès de notre association. Quotidiennement ces gens mordus de la nature permettent d'offrir à tous les utilisateurs de notre territoire les services les plus adéquats possible, et ce, dans un esprit de dévouement et de connivence qui anime chacun d'entre nous.

L'année 2015 se devait de prime abord être une année de continuité des grands dossiers mis en place en 2014. Cependant il en fut autrement, car cette fois-ci, c'est le ministère qui est venu brouiller les cartes en remettant en question plusieurs de nos façons de faire dans nos pratiques à l'intérieur des Zecs. Les principaux points touchés par ses réformes furent la chasse et le camping. Nous nous attarderons plus longuement sur ces points, dans la présentation des rapports détaillés qui vous seront présentés par les administrateurs porteurs des différents dossiers.

Avant de terminer, je tiens à vous remercier sincèrement de votre présence, elle est perçue, par l'ensemble des administrateurs, comme une rétribution pour la dernière année et un encouragement à continuer de faire grandir et embellir ce territoire, tout en le gardant le plus accessible possible, où il fera toujours bon d'y vivre.

Votre présence nous démontre aussi le grand intérêt que vous portez à la bonne gestion de notre organisme. Pour toutes ces raisons, c'est avec le plus grand des plaisirs que je vous présente les personnes qui ont œuvré au sein du conseil d'administration au cours de la dernière année.

Raynald Lapointe, Président

ADMINISTRATEURS ÉLUS

GARON MARTIN (Vice-Président)	Fin d'un mandat de 3 ans
LAFORGE DENIS	Élu jusqu'à l'assemblée générale 2018
GOBEIL GAÉTAN	Fin d'un mandat de 3 ans
JEAN PHILIPPE	Élu jusqu'à l'assemblée générale 2017
LAPOINTE RAYNALD (Président)	Élu jusqu'à l'assemblée générale 2018
LESSARD CARL (Finance)	Élu jusqu'à l'assemblée générale 2017
MARCHAND GHYSLAIN	Élu jusqu'à l'assemblée générale 2017
ASSELIN CAMIL	Élu jusqu'à l'assemblée générale 2018
TREMBLAY RÉAL	Fin d'un mandat de 3 ans

LE PERSONNEL ADMINISTRATIF (SANS DROIT DE VOTE)

BENOIT MYRIAM	Coordonnatrice (membre du conseil d'administration)
TRUDEAU JULIE	Adjointe à la gestion
DORÉ MAXIME	Adjoint aux opérations

CONSEILLER JURIDIQUE

BOIES KARINE	Avocate
--------------	---------

LISTE DES EMPLOYÉS AU 30 NOVEMBRE 2015

<u>EMPLOYÉS</u>	<u>FONCTION</u>	<u>ANNÉE</u>
Blackburn Dany	Patrouilleur	35 Ans
Caron René	Patrouilleur	32 Ans
Lalancette Rémi	Patrouilleur	32 Ans
Tremblay Denis	Patrouilleur	30 Ans
Gagné Martin	Préposé à l'accueil	29 Ans
Petit Luc	Préposé à l'accueil	27 Ans
Dufour Yvon	Préposé à l'accueil	27 Ans
Fradet Dany	Préposé à l'accueil	21 Ans
Girard Nancy	Préposée à l'accueil	14 Ans
Bouchard Stéphan	Préposé à l'accueil	8 Ans
Martin Bluteau Yann	Préposé à l'accueil occasionnel	7 Ans
Girard Audrey	Préposée à l'accueil occasionnelle	5 Ans
Coulombe Emmanuelle	Préposée à l'accueil occasionnelle	3 Ans
Simard Alexandra	Préposée à l'accueil occasionnelle	1 an
Harvey Marie-Josée	Préposée à l'accueil occasionnelle	1 an
Poirier Hugo	Préposé à l'accueil occasionnel	1 an
Bureau Côté Yany	Préposée à l'accueil occasionnelle	1 an

**Procès-verbal : Assemblée générale annuelle de l'Association chasse et pêche
Martin-pêcheur inc., tenue au Centre de Congrès & Hôtel La Saguenéenne de
Chicoutimi le mercredi 22 avril 2015 à 19h00**

P-01 Ouverture de l'assemblée

Le président du conseil d'administration, monsieur Raynald Lapointe, souhaite la bienvenue à tous. Sont présents :

- 113 membres
- 25 observateurs

P-02 Mot de bienvenue et présentation des administrateurs

Le président fait la lecture du mot de bienvenue et présente les administrateurs actifs au conseil d'administration.

P-03 Acceptation de l'ordre du jour

Le président fait la lecture de l'ordre du jour.

P-01 Ouverture de l'assemblée

P-02 Mot de bienvenue et présentation des administrateurs

P-03 Acceptation de l'ordre du jour

P-04 Lecture et acceptation du procès-verbal du 16 avril 2014

P-05 Message du président et lecture du rapport annuel du conseil d'administration

P-06 Ratification des actes posés par le conseil d'administration

P-07 Rapport financier au 30 novembre 2014

P-08 Nomination d'un vérificateur

Pause

P-09 Présentation d'Ariane Phosphate

P-10 Élection de trois postes au conseil d'administration

P-11 Résultat des élections

P-12 Modification de la tarification 2015

P-13 Varia

P-14 Levée de l'assemblée

Suite à la lecture, M. Lapointe demande à l'auditoire s'il y a des points à ajouter au varia.

Deux points sont ajoutés au varia : Chemin d'hiver et AirMédic. Une personne demande de laisser le point varia ouvert.

RÉSOLUTION : AGA-15-01

IL EST PROPOSÉ PAR : RENÉ BONNEAU

APPUYÉ PAR : RAYNALD CYR

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ACCEPTER L'ORDRE DU JOUR AVEC LES MODIFICATIONS.

P-04 Lecture et acceptation du procès-verbal du 16 avril 2014

Le président du conseil d'administration invite la coordonnatrice par intérim, Mme Julie Trudeau, à faire la lecture du procès-verbal. Suite à la lecture, le président du conseil d'administration demande s'il y a des commentaires sur le procès-verbal de l'assemblée de 2014.

Il n'y a aucun commentaire d'émis par les membres présents.

RÉSOLUTION : AGA-15-02

IL EST PROPOSÉ PAR : ROCK LESSARD

APPUYÉ PAR : RICHARD DROLET

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ACCEPTER LE PROCÈS-VERBAL TEL QUE LU AUX MEMBRES PRÉSENTS.

P-05 Message du président

Le président du conseil d'administration, M. Raynald Lapointe, fait la lecture de son introduction au rapport annuel.

Lecture du rapport annuel du conseil d'administration

Le président du conseil d'administration invite les administrateurs, représentants des différents comités, à faire la lecture de leur rapport respectif au sein du rapport annuel.

Suite à la lecture de M. Gaétan Gobeil du comité faune, aucune question n'est posée. M. Lapointe remercie M. Gobeil pour cette lecture.

Suite à la lecture de M. Ghyslain Marchand pour le projet meunier, M. André Truchon demande si le projet en cours aura un impact sur les efforts de la Zec à éliminer le meunier noir dans les lacs. M. Marchand répond que le Ministre Lessard demande des projets de mise en valeur pour les espèces problématiques et que la Zec a commencé un projet pilote en 2014 pour la dégustation de la chair et des œufs de meunier noir. Il complète en précisant que le projet est complémentaire, et que la Zec travaille à trouver un moyen de sortir les meuniers des lacs. La roténone n'est pas une solution envisageable, les coûts sont énormes et il y a toujours la possibilité que le produit puisse affecter plusieurs lacs en périphéries. M. Lapointe précise que nous avons eu cette commande du ministère et que nous n'avons aucune intention d'ensemencer du meunier. Il explique que cette activité retire tout de même des meuniers de nos lacs. Une personne intervient pour demander si la participation à cette expérience ne propose pas une acceptation de l'espèce dans nos lacs. La réputation de la Zec et la qualité de pêche de notre truite indigène risquent de se voir détériorées si nous laissons le meunier noir prendre trop de place dans nos lacs. M. Lapointe répond qu'effectivement nous avons la chance d'avoir de la truite indigène en bonne quantité sur notre territoire, le but du projet n'est pas de favoriser le meunier noir.

Nous surveillons attentivement les lacs pour empêcher le meunier de se propager dans tous les lacs. Des barrages ont été érigés justement pour éviter cette situation.

Il précise que les administrateurs n'arrêteront jamais d'essayer de protéger la qualité de la truite indigène sur le territoire. Puisqu'aucune autre question n'est posée, M. Lapointe remercie M. Marchand pour cette lecture.

Suite à la lecture du rapport de M. Réal Montreuil du comité voirie, aucune question n'est posée. M. Lapointe remercie M. Montreuil pour cette lecture.

Suite à la lecture du rapport de M. Philippe Jean du comité activités récréotouristiques, aucune question n'est posée. M. Lapointe remercie M. Jean pour cette lecture.

Suite à la lecture du rapport de Mme Julie Trudeau du comité plan stratégique, aucune question n'est posée. M. Lapointe remercie Mme Trudeau pour cette lecture.

Suite à la lecture du rapport de M. Raynald Lapointe du comité camping :

Une personne demande si les 61 noms de la liste d'attente sont des gens qui sont déjà sur le territoire et qui attendent de régulariser leur situation ou si ce sont des nouveaux. M. Lapointe confirme que la majorité des noms sont déjà des campeurs hors site sur notre territoire. Suite à l'annonce du ministère concernant la nouvelle réglementation, plusieurs personnes veulent se conformer. C'est pourquoi l'administration développe pour permettre à notre clientèle de se régulariser et/ou d'avoir des installations septiques et des droits d'occupation.

Une autre personne conteste le choix de l'emplacement du camping Castor Gras. Il précise que le camping est près du chemin et non près d'un lac. M. Lapointe précise que nous avons une réglementation à suivre et que nous n'avons pas le contrôle complet des endroits de développement. Comme spécifié ultérieurement, avoir des emplacements autorisés pour l'installation d'un camping est difficile et les normes à respecter sont sévères.

L'administration aimerait pouvoir décider des emplacements, mais les demandes se doivent d'être acceptées par les ministères.

M. Yves Brassard apporte un commentaire : il précise qu'il n'a rien contre la construction de campings aménagés, mais qu'il aimerait que les aménagements s'autofinancent. M. Lapointe apporte que les emplacements de camping sont lucratif et que les revenus de location remboursent les frais d'aménagement à moyen terme.

Monsieur Carl Lessard du comité finance fait la lecture de son rapport. Suite à cette lecture, une question est posée concernant la couverture d'AirMédic. M. Lapointe répond qu'AirMédic assure le territoire de la Zec. Tous ceux qui circulent sur la Zec ou qui pratiquent une activité sur le territoire sont couverts tant et aussi longtemps qu'ils demeurent dans les limites de la Zec Martin-Valin. Ce n'est pas une couverture individuelle, mais une couverture globale du territoire.

M. Sylvain Maltais demande si la couverture couvre la période hivernale. M. Lapointe informe l'assemblée que malgré le fait que l'Association n'est pas en opération durant la période hivernale, la couverture pour les activités d'hiver demeure active. La couverture est active 365 jours par année. Nous considérons que la sécurité sur notre territoire est une priorité et l'administration à décider de faire un retour aux membres en leur assurant cette couverture.

M. Ghyslain Gauthier demande comment va fonctionner les moyens de communication. M. Lapointe explique que présentement nous trouvons les moyens lors d'accident de communiquer pour trouver du secours, les démarches restent les mêmes. Une personne apporte que plusieurs chalets ont le téléphone satellite. M. Montreuil apporte une précision, il existe des panneaux avec des numéros qu'AirMédic a installé sur le territoire, si vous n'avez pas de GPS pour connaître votre localisation, prendre en note les numéros inscrits sur ces panneaux vous permettra de vous situer sur le territoire en cas de problème.

M. Carol Tremblay demande le montant des coûts pour la couverture. M. Lapointe informe l'assemblée que nous avons une entente de couverture pour un coût annuel pour une période de deux ans, indépendamment du nombre de sauvetages. Le montant sera prix au budget de la Zec. Le montant est d'environ 17 000\$ pour la couverture annuellement du territoire. Pour répondre à une question, ceux qui payent pour une couverture à la grandeur du Québec bénéficieront d'une réduction de 20% lors de leur renouvellement en étant membres de la Zec.

M. Lapointe remercie M. Lessard pour cette lecture.

Monsieur Réal Tremblay fait la lecture du rapport du comité service. Suite à cette lecture, aucune question n'est posée. M. Lapointe remercie M. Tremblay pour cette lecture.

Le président présente les délégations de la Zec. Suite à cette lecture, il n'y a aucun commentaire.

À la fin de la présentation des comités, le président du conseil d'administration demande une proposition afin d'accepter le rapport annuel.

RÉSOLUTION : AGA-15-03

IL EST PROPOSÉ PAR : ANDRÉ TRUCHON

APPUYÉ PAR : DOMINIQUE LEVESQUE

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ACCEPTER LE RAPPORT ANNUEL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION TEL QUE LU À L'ASSEMBLÉE.

P-06 Ratification des actes posés par le conseil d'administration

Le président du conseil d'administration demande une proposition afin d'approuver et de ratifier tous les règlements, résolutions et actes adoptés et posés par les administrateurs et officiers de la corporation, depuis la dernière assemblée générale annuelle des membres tenue le 16 avril 2014.

RÉSOLUTION : AGA-15-04

IL EST PROPOSÉ PAR : GHISLAIN GAUTHIER

APPUYÉ PAR : JOCELYN BOUDREault

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ACCEPTER LA RATIFICATION DES ACTES POSÉS PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

P-07 Rapport financier au 30 novembre 2014

Le président du conseil d'administration invite Mme Rachel Saucier, comptable agréée, à venir faire la lecture des états financiers et du rapport du vérificateur de l'Association chasse et pêche Martin-Pêcheur inc.. Madame Saucier fait la lecture de son rapport suite à la vérification des états financiers. Suite à cette lecture, aucune question n'est posée. M. Lapointe remercie Mme Saucier pour cette lecture.

RÉSOLUTION : AGA-15-05

IL EST PROPOSÉ PAR : JEAN-MARC BRASSARD

APPUYÉ PAR : ROCK LESSARD

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ACCEPTER LE RAPPORT FINANCIER 2014.

P-08 Nomination d'un vérificateur

Le conseil d'administration propose de reconduire madame Rachel Saucier à titre de vérificatrice comptable pour l'année commençant le 1^{er} décembre 2014 et se terminant le 30 novembre 2015. L'an dernier, un appel d'offres a été lancé afin de recevoir des soumissions pour les audits financiers. L'offre de madame Saucier était la plus intéressante.

RÉSOLUTION : AGA- 15-06

IL EST PROPOSÉ PAR : CLARENCE OUELLET

APPUYÉ PAR: RAOUL BOIVIN

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE RECONDUIRE MADAME SAUCIER POUR UN SECOND MANDAT.

P-09 Présentation Ariane Phosphate.

Monsieur Lapointe invite les représentants de la minière Ariane Phosphate à venir faire une présentation sur les impacts de la venue de la minière sur le territoire de la Zec Martin Valin. M. André Pedneault et M. Martin Cloutier présentent globalement le projet à l'assemblée.

P-10 Élection de trois postes au conseil d'administration.

Le président M. Raynald Lapointe propose au nom du conseil d'administration de nommer M. Henri Simard, président du RRGZ, afin de présider les élections du conseil d'administration.

RÉSOLUTION : AGA-15-07

IL EST PROPOSÉ PAR : FRANCE HUDON

APPUYÉ PAR : GHISLAIN GIRARD

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE NOMMER COMME PRÉSIDENT D'ÉLECTION MONSIEUR HENRI SIMARD

Avant de commencer les élections, M. Lapointe remercie les administrateurs sortants.

Comme M. Montreuil quitte le conseil, après 11 ans de service, le président du conseil souligne son implication durant sa présence au sein de l'Association. Il le remercie, au nom du conseil d'administration, pour ses années de services. M. Lapointe offre à M. Montreuil la chance de s'adresser à l'assemblée. M. Montreuil remercie les membres de l'avoir appuyé comme administrateur durant toutes ces années.

M. Girard est absent de la rencontre. Puisque M. Girard quitte le conseil, après plus de 25 ans de service, le président du conseil souligne son implication et son expertise durant sa présence au sein de l'Association. Il le remercie, au nom du conseil d'administration, pour ses années de services.

Pour leurs nombreuses années de services, l'assemblée applaudit les deux candidats sortants.

Le président du conseil d'administration invite les administrateurs à céder leur place au président d'élection afin de mener l'élection. Le président d'élection annonce que trois administrateurs sont sortants :

- Réal Montreuil ne sollicite pas de nouveau mandat
- Lucien Girard ne sollicite pas de nouveau mandat.
- Raynald Lapointe

Suite à la période de candidatures qui s'est terminée le 13 avril 2015, nous avons reçu deux candidatures :

- Raynald Lapointe
- Denis Laforge

M. Simard précise qu'après vérification auprès de l'association, il accepte les mises en candidatures de M. Lapointe et de M. Laforge

M. Simard fait la constatation qu'il n'y a pas assez de candidats pour le nombre de postes vacants; il propose donc à l'assemblée de prendre une résolution afin d'accepter leur élection par acclamation.

RÉSOLUTION : AGA-15-08

IL EST PROPOSÉ PAR : DOMINIQUE LEVESQUE

APPUYÉ PAR : FRANCE HUDON

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ACCEPTER LES DEUX CANDIDATS COMME ADMINISTRATEURS DE L'ASSOCIATION POUR UN MANDAT DE 3 ANS.

Monsieur Lapointe souhaite la bienvenue et invite le nouvel administrateur, M. Denis Laforge à rejoindre le conseil d'administration en avant et à adresser un petit mot à l'assemblée. Monsieur Laforge explique son intérêt pour la Zec. Il informe l'audience de son expérience dans le domaine de la voirie et son désir d'implication dans ce secteur.

P-12 Modification de la tarification 2014

Le président du conseil d'administration demande à M. Lessard d'expliquer la tarification pour 2015.

Monsieur Lessard informe l'assemblée des modifications à la tarification pour la saison 2015.

P-13 Varia

Deux points ont été soulevés lors de la lecture de l'ordre du jour

1. Grattage d'hiver
2. Air Médic

Point 1 : Grattage d'hiver

M. Denis Laforge soulève que pour l'entretien d'hiver du kilomètre 40 au 67 les gens utilisateurs payent directement une cotisation à une association. M. Laforge informe l'administration que les villégiateurs ayant un chalet du 0 au 40km ne payent pas de surplus pour le déneigement du chemin principal. Il demande à la Zec une aide financière pour l'entretien de ce tronçon de chemin qui aiderait les utilisateurs membres de ce secteur pour le déneigement d'hiver. La Zec contribue un montant de 4000\$ à base volontaire pour l'entretien du chemin du 0 au 40 Km.

Monsieur Lapointe explique que la Zec n'est pas opérationnelle durant la période d'hiver. Des investissements supérieurs au 4000\$ ne sont pas prévus. Une demande pourrait être soumise et étudiée par le conseil d'administration suite à cette demande, mais actuellement aucune somme supplémentaire n'est prévue pour l'entretien hivernal.

Point 2 : Air Médic

Monsieur Lapointe demande s'il y a des questionnements supplémentaires puisque le point a été traité dans la présentation du bilan financier par M. Carl Lessard. Tous les utilisateurs de la Zec seront couverts par Air Médic. Un membre demande si le club caribou ne devrait pas contribuer. Monsieur Lapointe répond qu'il n'est pas contre l'idée de faire le tour des organismes qui bénéficient de la couverture dans les prochaines années.

Point 3 : Rechargement du 48Km (Lac Marc)

Un membre demande si des réparations seront effectuées dans le secteur du Lac Marc. Monsieur Montreuil répond être au courant de la problématique. Des mesures seront prises en début de saison si le budget est disponible.

P-14 Levée de l'assemblée

Le président du conseil demande une proposition pour lever l'assemblée, maintenant que la séance est terminée :

RÉSOLUTION : AGA-15-09

IL EST PROPOSÉ PAR : ANDRÉ TRUCHON

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE LEVER LA SÉANCE À 22H16

Raynald Lapointe,
président

Julie Trudeau, *secrétaire-
trésorière*

Message du président et lecture du rapport annuel du conseil d'administration

Comme décrit dans ses obligations, c'est avec un grand plaisir et en toute transparence, que votre conseil d'administration vous présente un compte rendu conforme de la saison 2015. Soyez assurés que les différents responsables des dossiers recevront et répondront le plus clairement possible et avec honnêteté à vos interrogations.

Cependant pendant l'année, votre conseil d'administration doit agir à l'intérieur de différentes balises et comme administrateurs, nos décisions doivent être cohérentes avec le point 1.1 de notre protocole d'entente que nous avons signé avec le ministère et qui stipule que :

*1.1 La Ministre, conformément à l'article 106 de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune (L.R.Q., C-61.1) **confie** à l'Organisme, la gestion de la Zone d'exploitation contrôlée, selon les modalités définies dans le présent protocole.*

Notre rôle comme administrateur est donc de planifier, organiser, diriger et contrôler l'exploitation, la conservation et l'aménagement de la faune, avec l'obligation de respecter les modalités du protocole.

Néanmoins, même dans le respect de ces modalités, l'une des préoccupations majeures que nous avons à l'esprit demeure la tarification. Nous la voulons, la plus abordable possible pour notre clientèle. Car la satisfaction de nos membres et usagers constitue, depuis toujours, la récompense ultime des administrateurs et elle contribue à faire de notre association un leader dans le réseau des Zecs du Québec.

Afin de bien partager avec vous ce soir, toutes les réalisations dans nos secteurs d'activités, il me fait un grand plaisir de céder la place aux administrateurs attirés aux différents dossiers.

Dans l'ordre nous aurons :

- ❖ M. Gaétan Gobeil et M. Ghyslain Marchand, Comité Faune et Environnement
- ❖ M. Ghyslain Marchand, Comité Aménagement et Voirie
- ❖ M. Philippe Jean, Comité Activité récréotouristique
- ❖ Mme Julie Trudeau, Comité Plan stratégique
- ❖ M. Raynald Lapointe, Comité Camping
- ❖ M. Carl Lessard, Comité finance
- ❖ M. Réal Tremblay, Comité Service

Notes

Note 1 Afin d'alléger la lecture de ce document, là où la forme féminine n'est pas appliquée, celle-ci est sous-entendue, s'il y a lieu.

Note 2 Signification des abréviations :

MRC : MRC du Fjord-du-Saguenay

RRGZ : Regroupement régional des gestionnaires de Zecs

TNO : Territoire non organisé

ZEC : Zone d'exploitation contrôlée

RNI : Règlement sur les normes d'intervention (en milieu forestier)

MFFP : Ministère des forêts de la faune et des parcs

PDAR : Plan de développement et d'aménagement récréotouristique

COMITÉ : "FAUNE ET ENVIRONNEMENT"
RESPONSABLE: GAÉTAN GOBEIL

Durant la saison 2015, nous avons travaillé à différents projets fauniques. Suite à une étude sur le lac de la Tour, nous avons découvert que ce lac souffrait d'un vieillissement prématuré. Afin d'aider ce lac en ralentissant ce vieillissement, différentes actions seront entreprises au cours de la saison 2016, notamment du transfert de poisson et l'aménagement de seuils sur son tributaire.

PÊCHE : SUIVI D'EXPLOITATION

L'année 2015 fut une bonne année de pêche. Les pêcheurs ont été nombreux à visiter les différents lacs de la Zec, et ce, malgré les nombreuses journées de pluie. Un outil important qui nous permet d'analyser les saisons de pêche est la récolte des statistiques. Ces statistiques sont importantes pour la Zec, mais également pour le ministère qui analyse nos résultats et fixent les quotas des lacs. Durant l'année 2015, nous avons constaté que plusieurs pêches étaient enregistrées comme des « pesées diverses ». Ceci survient principalement lorsque vous mettez dans un même sac des truites venant de lacs différents. Il est alors impossible pour nous de savoir quelle quantité de poisson a été prise dans quel lac. A ce propos, nous demandons votre collaboration. Lorsque vous pêchez, nous vous demandons de séparer vos prises de pêche dans des sacs différents. Ainsi, lorsque vous ferez votre déclaration de pêche à la sortie, nous pourrons peser chaque sac, pour chaque lac et ainsi connaître le rendement du lac. Merci également de compléter votre feuillet d'enregistrement selon la même méthode.

Nous vous encourageons à déclarer l'endroit précis et le nombre exact de tous les poissons capturés, c'est-à-dire tous les poissons rapportés et consommés à chaque séjour de pêche sur le territoire. N'oubliez jamais que déclarer un nom de lac autre que celui pêché fausse doublement les données et constitue un manquement grave à l'éthique tout en nuisant à la gestion faunique des plans d'eau concernés. Le suivi d'exploitation pratiqué par nos associations depuis plus de vingt ans a véritablement démontré son efficacité. En effet, plusieurs plans d'eau ont vu leur succès et leur qualité de pêche demeurer stables, voire augmenter, malgré la grande pression de pêche engendrée par une augmentation de l'achalandage principalement dû au développement et à la qualité de notre réseau routier.

Pour encourager les bonnes déclarations et la pesée de truites, nous reconduisons cette année encore le concours **OÙ ET COMBIEN ? ÇA COMPTE EN BOUT DE LIGNE.**

Lors de la dernière saison, les gagnants du concours furent :

Description des prix	Commanditaires	Valeur	Gagnants
Dépeçage d'un original	Ferme Tremblay Gobeil	200.00\$	M. André Martel
Bon d'achat	Atelier du pneu Mario Lebel	200.00\$	M. Denis Tremblay
Moteur électrique	Mécanique Automobile MF inc.	225.00\$	M. Daniel Tremblay
Sac de Transport Yamaha	Saguenay Marine	200.00\$	M. Gérard Simard
Réfrigérateur	Dépanneur chez François	250.00\$	M. Annie Gastonguay

PROJET D'OUVERTURE TARDIVE : ELBOW, PEUREUX, GOSSELIN

Les nombreux commentaires positifs que nous recevons nous amènent à reconduire d'année en année cette politique originale et appréciée par plusieurs de nos membres et usagers.

Lac Peureux, ouvert le 1er juillet

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
QUOTAS	4200						
RÉCOLTE	3405	3520	3544	3614	3278	2883	2773
SUCCÈS PÊCHE HEURE	2.6	2.4	2.6	2.2	2.6	2.4	2.0
POIDS MOYEN GRAMMES	94	95	97	97	80	87	87

N.B. 227 GRAMMES = ½ LIVRES (8 ONCES)

Lac Elbow, ouvert le 15 juillet

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
QUOTAS	1500	1500	1500	1500	1500	1500	1500
RÉCOLTE	1384	1288	1298	1271	1197	1003	973
SUCCÈS PÊCHE HEURE	2.4	1.5	1.8	2.0	2.1	2.2	1.5
POIDS MOYEN GRAMMES	134	140	148	165	140	121	122

Lac Gosselin, ouvert le 26 juillet

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
QUOTAS	12 000	12 000	12 000	12 000	12 000	12 000	12 000
RÉCOLTE	11 696	10 856	8935	8225	8889	9052	11 213
SUCCÈS PÊCHE HEURE	4.1	2.9	2.8	2.2	3.1	3.4	3.2
POIDS MOYEN GRAMMES	96	87	85	108	70	66	82

N.B. 227 GRAMMES = ½ LIVRES (8 ONCES)

ACTIVITÉS D'INITIATION À LA PÊCHE

Depuis plusieurs années, l'Association invite des jeunes des écoles primaires de la région à venir s'initier à la pêche sur la Zec grâce à l'implication de Promotion Saguenay pour le transport des jeunes et à la Fondation de la faune par le programme Pêche en herbe. De plus, en juin 2015, nous avons organisé une journée spéciale dans le cadre de la fête de la pêche où les enfants recevaient également un équipement de pêche gratuit et un permis de pêche en herbe. En 2015, nous avons ainsi formé et initié 72 nouveaux petits pêcheurs.

ENVIRONNEMENT : SITE DE GESTION DES DÉCHETS

Encore en 2015, l'Association est allée chercher des subventions nous permettant de garder les conteneurs à déchets tout au long de la saison et de vous offrir des conteneurs de recyclage. Nous vous encourageons à utiliser ces conteneurs afin d'éviter les dépotoirs sur le territoire.

Toutefois, nous vous demandons de les utiliser dans le respect de l'environnement. Si les conteneurs sont pleins, merci de rapporter vos déchets à la maison. Également, si votre sac de déchets se brise ou se vide à l'extérieur du conteneur, nous vous demandons de ramasser vos déchets afin de garder le site entourant les conteneurs le plus propre possible.

Gaétan Gobeil, Responsable

STATISTIQUES

	2010	2011	2012	2013	2014	2015
MEMBRES	1428	1419	1398	1438	1414	1404
PÊCHE/1 JOUR*	3671	3631	3875	4172	3532	3437
PÊCHE/3 JOURS*	2074	1859	1699	1764	1907	2039
PÊCHE/7 JOURS	221	218	218	208	239	197
PÊCHE -18 ANS	1790	1562	1733	1457	n/a	n/a
ACCÈS JOURNALIERS	20 715	19 339	19 486	17 465	18 764	18 990
ACCÈS SAISONNIERS**	681	728	732	921	804	858

*Comprend titulaires et conjoints.

** 699 accès familial, 54 accès universel, 98 accès non membre, 7 accès universel non membre.

1

Tableau 1. Résultats de pêche enregistrés dans la zec Martin-Valin de 2006 à 2015

Année	Effort de pêche (jours-pêcheur)	Nombre d'ombles capturés	Succès de pêche (nbre d'ombles/jour-pêcheur)	Succès de pêche (nbre d'ombles/heure-pêcheur)	Poids moyen (gramme)
2006	28 422	212 009	7,5	2,1	103
2007	28 680	205 448	7,2	2,1	112
2008	26 141	177 592	6,8	2,1	107
2009	24 493	164 666	6,7	2,0	105
2010	25 014	178 955	7,2	2,0	100
2011	22 336	163 199	7,3	2,2	104
2012	24 285	164 878	6,8	2,0	109
2013	23 665	156 926	6,6	2,2	110
2014	23 607	144 749	6,1	n.d.	100
2015	24 914	163 851	6,6	2,0	101
Moyenne	25 156	173 227	6,9	2,1*	105

* Moyenne heure-pêcheur calculée de 2006 à 2015 excluant 2014

{1} Le succès de pêche se calcule en nombre de captures par jour/pêcheur et par heure/pêcheur.

{2} 100 grammes égalent 3½ onces {113.5 grammes égalent ¼ livre}

Tableau 2. Résultats de chasse enregistrés dans la zec Martin-Valin de 2006 à 2015

Année	Effort de chasse (jours-chasseur)			Récolte				
	Petit gibier	Orignal	Ours	Lièvre	Gélinotte	Tétras	Orignal	Ours
2006	1 123	3 085	9	284	191	516	27	0
2007	819	1 886	1	228	372	482	45	1
2008*	234	2 592	0	39	63	154	22	0
2009	744	3 436	0	171	251	425	42	0
2010	1 290	3 284	0	269	507	670	37	0
2011	798	2 979	7	179	316**	---	53	0
2012	1 153	3 459	17	361	488	755	31	0
2013	1 222	3 329	42	199	288	956	83	2
2014	1 647	3 842	5	93	376	666	39	0
2015	1 764	3 456	0	121	314	1114	78	0
Moyenne	1 079	3 135	8	194	317***	638***	46	0

* Effort de chasse à l'original estimé

** Gélinotte et tétras

*** Moyenne pour les années où les gélinottes et les tétras ont été différenciés

* chasse à l'original de sexe mâle avec bois seulement. ** chasse à l'original pour mâle, femelle et veaux. La récolte d'originaux de 2013 demeure la meilleure depuis le début de la compilation des statistiques en 1978.

Sources: MFFP et ZEC.

PROJET MEUNIER NOIR

En 2015, l'Association a continué le projet expérimental sur le meunier noir. L'objectif de ce projet, encadré par le programme relève et mise en valeur du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, est de voir les solutions possibles pour diminuer la présence du meunier noir comme espèce nuisible. Par des pêches expérimentales, nous désirons voir le potentiel culinaire et commercial de cette espèce. Des résultats positifs pourraient amener le gouvernement à prendre des décisions favorables au prélèvement de cette espèce dans nos lacs.

Durant la dernière année, des pêches expérimentales ont eu lieu et les poissons ainsi récoltés ont été acheminés au chef exécutif du restaurant de l'hôtel Delta. Ce dernier a fait différents tests de salubrité et de toxicité sur la chair du poisson et sur ses œufs. Une appréciation culinaire a également été réalisée afin de voir s'il y a un intérêt alimentaire pour l'espèce.

Les résultats sont étonnamment intéressants. La chair du meunier s'apprête bien sous forme de Fish'n chips et le caviar se déguste de manière comparable à d'autres caviars de poissons, tant au niveau du goût que de la texture.

Comme les premiers résultats, bien que préliminaires, sont intéressants, l'Association poursuivra ce projet, en collaboration avec le ministère et le chef exécutif de l'Hôtel Delta durant la saison 2016. L'objectif pour cette année est d'améliorer le protocole de récolte des poissons et de poursuivre les tests culinaires.

Ghyslain Marchand, Comité Faune

COMITÉ : "AMÉNAGEMENT – VOIRIE"
RESPONSABLE : MARCHAND GHYSLAIN

NIVELAGE

Le nivelage des **chemins secondaires** a été effectué par l'entrepreneur « Excavation Guy Villeneuve inc. ». Au cours de l'année 2015, 447 heures ont été accomplies. Le comité s'efforce de répartir les heures de nivelage le plus efficacement possible. Un suivi quotidien sur l'état des routes est effectué par les patrouilleurs et inscrit dans un rapport. Des mesures sont prises par les responsables de la voirie lorsque la situation l'exige. Le tableau suivant résume l'information sur le nivelage réalisé au cours des deux dernières années. Il est à noter que les mesures prises en 2014 ont eu des répercussions positives sur les coûts pour 2015. Le rehaussement des secteurs McLelland, Grand St-Germain, Peureux, et Bella ont permis un entretien moins important pour la saison 2015.

ANNÉE	TAUX HORAIRE	NOMBRE D'HEURES	COÛT
2014	97.00\$	774	75 080\$
2015	100.00\$	447	44 700\$

L-200

Au printemps 2015, une entente avec Boisaco a permis que leur niveleuse et celle de l'entrepreneur Réal Morin travaillent conjointement pour l'amélioration du chemin L-200 durant les deux dernières semaines de mai. Nous avons des contacts réguliers avec les responsables de l'industrie forestière pour l'entretien du chemin, la vitesse des camions ainsi que des suivis sur les travaux forestiers. Il est important de travailler en collaboration avec l'industrie forestière pour le bien-être des villégiateurs et pour s'assurer de maintenir le chemin L-200 le plus convenable possible.

COMITÉ L-200

Le comité L-200 (été/hiver) est composé de membres de différentes associations. Les membres du comité se réunissent au printemps et à l'automne de chaque année. Ceux-ci apportent des idées et des suggestions pour s'assurer d'avoir le financement pour l'entretien du L-200. Pour l'année 2015, la Zec Martin-Valin a été mandatée pour la gestion du budget été/hiver.

RÉPARATION ET ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER

En juillet 2015, les deux paliers de gouvernement ont annoncé un programme pour la réfection des ponts et ponceaux permettant d'obtenir des subventions. Afin de bénéficier de ce programme, nous avons répertorié sur l'ensemble des secteurs les ponceaux problématiques. En 2015, nous avons remplacé 24 ponceaux subventionnés, en plus de 17 ponceaux de drainage qui ne cadraient pas dans le programme. Ces ponceaux sont localisés dans un logiciel de géomatique et numéroté sur le terrain grâce à une plaque métallique.

PONT GRAND SAINT-GERMAIN

Nous avons obtenu une subvention du programme ponts et ponceaux pour le remplacement du pont au Lac Grand Saint-Germain. Suite à l'appel d'offres, c'est l'entreprise Foresco de Larouche qui a effectué les travaux dans la première semaine de décembre 2015. Le pont d'une capacité de 70 tonnes a été remplacé pour la somme de 119 000\$. L'association a déboursé 20% des coûts du projet.

Un total de 269 307\$ a été engagé pendant l'été 2015, pour l'entretien et les réparations du réseau routier. Nous avons reçu des subventions totalisant 197 000\$ suite à nos représentations.

BRIS MAJEURS DU RÉSEAU ROUTIER AU PRINTEMPS

Comme chaque année, nous vous demandons de demeurer vigilants concernant l'état des chemins en début de saison. Nous vous conseillons, dès l'ouverture de la saison, de téléphoner au poste d'accueil afin de vous informer de l'accessibilité à votre secteur. N'oubliez pas qu'une circulation hâtive avant la fin de la période de dégel, peut rendre inaccessible pendant plusieurs jours certaines parcelles de territoire.

Ghyslain Marchand, Responsable

COMITÉ :

ACTIVITÉS RÉCRÉOTOURISTIQUES

RESPONSABLE :

PHILIPPE JEAN

Bonsoir à tous,

Vous savez nous sommes à une époque de diversité. La population veut connaître autres choses que la chasse et la pêche.

Au CA nous voyons bien le train s'en venir. Nous avons plusieurs demandes d'informations sur nos activités que ce soit téléphonique, en kiosque ou encore versus notre site internet.

C'est pourquoi nous développerons encore plus fortement notre offre et nos associations avec les différents partenaires. Nous avons élaboré un plan stratégique qui ciblera nos actions futures. Les principaux attraits à développer seront :

- Sentiers pédestres facilement accessibles et intéressants
- Aires d'interprétation pour la faune
- Aménagement d'un site pour la valorisation de la chasse
- Site de pêche à gué
- Aire de pique-nique aux abords de la Ste-Marguerite

Comme déjà mentionné plus haut, le conseil d'administration, a élaboré un plan stratégique relié au récréotouristique. Nous allouons sur une période de 3 ans une somme de 10 000\$. De plus, pour nous aider dans la réalisation de nos projets, la Zec c'est dotée d'un biologiste pour aider à leurs réalisations.

Une partie importante est liée avec nos partenaires immédiats soit le parc des Monts-Valin et le Centre Le Valinuet. Ils ont des clients potentiels pour le canot-camping, le vélo de montagne ainsi que la pêche blanche sur le Lac aux Canots.

Pour arriver à cette diversification, nous voulons vous sensibiliser dans un premier temps et également faire de la promotion ciblée, groupes scolaires, les aînés et divers partenaires. Vous verrez avec le temps de nouveaux panneaux indiquant nos différents sites. Également, nous accentuerons la promotion avec nos partenaires et la population via les différentes formes médiatiques.

Soyez sans crainte, nous ferons nos développements en respectant notre mission première de protection de la faune.

Merci de votre attention, et n'oubliez pas vos commentaires nous sont utiles.

Philippe Jean, Responsable

COMITÉ : **PLAN STRATÉGIQUE**

RESPONSABLE : **JULIE TRUDEAU (par intérim)**

En 2012, le Conseil d'administration s'est doté d'une vision en adoptant un plan stratégique de 4 ans. Durant l'année 2015, plusieurs actions prévues au plan stratégique ont été accomplies comme : l'organisation d'une journée spéciale pour la fête de la pêche, une journée d'initiation à la pêche à la mouche ou la construction de sites de camping aménagés sur le territoire.

Depuis l'adoption de ce plan stratégique en 2012, la Zec a été confrontée à de nouvelles opportunités ou à de nouveaux joueurs. Notons notamment les projets d'Arianne Phosphate, du Valinouët ou du ministère de la forêt, de la faune et des parcs qui sont venus s'ajouter à notre plan et qui ont poussé le conseil d'administration à se pencher sur de nouvelles problématiques et sur de nouvelles opportunités. Ainsi, la Zec s'est impliquée dans de nouveaux projets comme : l'écoparc industriel de St-Fulgence, l'agrandissement de la Zec par le nord-ouest, le comité régional sur le camping ou l'étude sur le potentiel d'exploitation du meunier noir. Ces projets ont freiné certains développements prévus au plan stratégique, mais ils ont permis à la Zec de se positionner régionalement et de se démarquer. Au final, le plan stratégique n'a été que bonifié par cette flexibilité dont s'est dotée l'organisation.

L'année 2016 fera la clôture de ce plan stratégique. Une nouvelle vision, construite sur l'accomplissement des dernières années, se devra d'être bâtie.

Julie Trudeau, Responsable

COMITÉ :

" CAMPING "

RESPONSABLE :

RAYNALD LAPOINTE

Bien que la Zec Martin-Valin ait procédé en 2015 à la mise en place de 3 sites de camping totalisant 27 emplacements cet aménagement, a pris pour votre organisation une place beaucoup moins importante que **l'élaboration d'un plan régional encadrant le camping dans notre région.**

UN PEU D'HISTORIQUE

Le 28 mai 2013, le ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, M. Yves-François Blanchet, a rencontré le conseil d'administration de Zecs Québec notamment au sujet de la pratique du camping dans les zones d'exploitation contrôlée de chasse et de pêche (Zecs). Zecs Québec, a profité de l'occasion pour faire part au ministre des enjeux liés aux nouvelles dispositions du Règlement sur les zones d'exploitation contrôlée de chasse et de pêche ainsi qu'à leur application. Le ministre s'est dit sensible et il s'est montré souple quant aux moyens d'y parvenir. À cet effet, le ministre annonce les mesures suivantes :

- L'élaboration de plans d'action régionaux en vue de l'application des nouvelles dispositions sur le camping. Cette démarche se réalisera en collaboration avec tous les intervenants concernés. Elle pourra ainsi être différente d'une région à l'autre en fonction des besoins exprimés et des actions menées jusqu'à maintenant. Le délai prévu pour l'élaboration des plans d'action régionaux pourrait s'échelonner sur deux ans. Une période de mise en œuvre des actions retenues suivra cet exercice;
- La modification du Règlement sur les zones d'exploitation contrôlée de chasse et de pêche, afin de revoir les définitions de « camping aménagé » et de « camping rustique » ainsi que la proportion minimale d'emplacements qui doivent être réservés aux courts séjours;
- La mise sur pied d'un comité de suivi du dossier camping qui réunira Zecs Québec et le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP). Ce comité aura le mandat de discuter des enjeux relatifs à la pratique du camping dans les Zecs, notamment ceux qui touchent les accessoires de camping et les vérandas, et d'assurer un suivi de l'avancement du dossier auprès du ministre.

En juillet 2014, comme les représentants de Zecs Québec et du ministère n'étaient pas d'accord avec les mesures à prendre, le Comité de suivi du dossier du camping dans les zones d'exploitation contrôlée de chasse et de pêche émet 3 recommandations au ministre afin de solutionner le dossier camping à l'intérieur des Zecs.

PREMIÈRE RECOMMANDATION : LES DÉFINITIONS :

Il est recommandé que le MFFP apporte des balises quant à l'interprétation et l'application des critères inscrits au Règlement sur les zones d'exploitation contrôlée de chasse et de pêche en ce qui a trait aux accessoires de camping. Ces derniers doivent, en vertu du Règlement, être de camping, mobile, temporaire et non attaché au sol.

DEUXIÈME RECOMMANDATION : PLANS D' ACTIONS RÉGIONAUX :

Il est recommandé que soit accordé un délai de 18 mois suivant la date d'adoption ou d'orientations du ministre sur les recommandations du Comité pour permettre la préparation et le dépôt de plans d'action régionaux. Ces plans d'action régionaux visent à élaborer divers échéanciers pour une mise aux normes en considérant les particularités régionales et la situation de chacun des OGZ, tout en précisant les actions à poser afin de corriger les situations dérogatoires.

Réalisés sous la responsabilité des directions de la gestion de la faune du MFFP, ces plans d'action régionaux seront préparés conjointement avec les OGZ, le MRN et les municipalités ou les MRC, le cas échéant. Bien que l'élaboration des plans d'action implique une modulation régionale, les grandes lignes des sujets à considérer et des actions à poser seront fournies à chacune des régions pour assurer une uniformité nationale dans la démarche.

TROISIÈME RECOMMANDATION : DÉLAI RAISONNABLE POUR SE CONFORMER :

Il est recommandé que le ministre accorde, à l'échéance du délai pour la préparation des plans d'action régionaux, un délai maximal de cinq ans pour la mise en œuvre du plan d'action. Ce délai se veut une période raisonnable pour permettre aux différents acteurs d'identifier et mettre en œuvre des solutions aux problèmes les plus aigus. Nonobstant cette recommandation, les parties s'engagent à apporter des correctifs aux situations dérogatoires dans les meilleurs délais possible.

En conséquence, le Comité conseille au ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs d'approuver ces recommandations. De plus, il demande que celles-ci soient mises en œuvre dès que possible afin de régulariser, dans les meilleurs délais, les situations dérogatoires

observées et ainsi permettre une pratique du camping qui soit respectueuse des lois et règlements en vigueur sur les terrains de camping dans le territoire des Zecs et ce, au bénéfice des utilisateurs et des autres acteurs de la communauté.

En juin 2015, c'est le ministère qui a réagi suite à une directive interne du ministre. Le ministère, suite à cette directive, décide de rencontrer les administrateurs des Zecs du Québec.

Il prépare donc une présentation intitulée : **Rencontre régionale sur l'élaboration du plan d'action sur le camping dans les Zecs.**

Dans un premier temps le ministère nous a fait part de l'encadrement légal du camping dans les Zecs. Par la suite les Zecs de la région ont discuté de : **L'élaboration d'un plan régional.**

Les Zecs avaient comme objectif d'établir un plan de match régional des actions à prendre et des échéanciers pour réaliser la mise en application graduelle des dispositions du Règlement sur le camping dans les Zecs. Par la suite avec les différents intervenants régionaux les Zecs ont eu une rencontre par mois jusqu'au mois de mars dernier.

En mars 2016, le comité régional a adopté son premier règlement concernant les conditions de pratique de certaines activités récréatives dans une Zone d'Exploitation Contrôlée.

Il est certain que pour la Zec Martin-Valin l'acceptation de ce règlement a des répercussions plus grandes que dans l'ensemble des Zecs de notre région puisque nous possédons plus de 50% de tous les campeurs. Votre organisation mettra en œuvre un plan d'action spécifique au camping afin de débiter l'application du règlement #1 sur les conditions de pratique provenant du plan régional sur le camping, de manière progressive à partir de mai 2016. Les actions de ce plan vous demanderont de conformer vos installations et pratiques pour octobre 2017. Toutefois, nous désirons comme vous que cette transition se fasse en douceur, en mettant en place des mesures d'atténuation. Notre objectif est d'être prêts avec vous, lorsque la rigidité du ministère s'imposera, pour que la pratique du camping soit des plus agréables.

Comme prévu au budget 2016 et avec l'aide de subventions, nous pourrons réaliser la construction d'un terrain de 17 emplacements au Lac On-Dîne.

Raynald Lapointe, Responsable

COMITÉ :

"FINANCE"

RESPONSABLE :

CARL LESSARD

Bonjour à tous et toutes

En tant que responsable des finances, il me fait plaisir de vous présenter les résultats de l'année qui vient de se terminer ainsi que le budget de 2016.

Dans un premier temps , nous avons prévu pour l'exercice qui se terminait le 30 novembre 2015 un excédent opérationnel des produits sur les charges de 26 732 \$ avant les projets, nous vous avons présenté pour 158 750 \$ de projet dont une grande partie de ces fonds étaient affectés à l'aménagement de places de camping , soit 130 000 \$, ce qui nous ramenait a un déficit net de 132 018 \$.

A l'examen des résultats finaux vous serez en mesure de vous apercevoir que plutôt que d'avoir un excédent négatif de 132 018 \$ nous avons fini avec un excédent négatif de 66 899 \$. Cette différence s'explique par une saine gestion des dépenses du comité voirie et du travail conjoint avec l'administration pour l'obtention de subvention. Ce déficit est venu diminuer de notre compte de banque 41 000 \$, la situation était prévisible et contrôlée.

Notre objectif en tant qu'administrateur est de s'assurer que nos membres aient les meilleurs services aux prix les plus bas possibles, et pour cette raison il est important de garder un certain surplus pour faire face à des évènements hors de l'ordinaire qu'un budget ne pourrait prévoir.

Pour l'année à venir, comme vous pourrez le voir à la page 35 de ce rapport, nous planifions un budget avec un surplus d'opérations de 57 660 \$, une fois que de raisonnables augmentations sur certains tarifs ont été appliquées. Une fois que nous aurons appliqué un

total de projets structurants de 139 000 \$ moins une possibilité de 50 000 \$ en subvention, le surplus d'opérations se verra transformer en déficit de 31 340 \$.

Si ce budget est respecté et que nos hypothèses s'avèrent justes, notre liquidité devrait rester stable. Notre Zec est vivante et plusieurs projets ayant des impacts financiers pouvant l'affecter devraient voir leur réalisation dans les prochains mois. Notre mandat en tant que gestionnaire est de s'assurer que nous puissions y participer activement. L'atteinte de nos objectifs financiers est primordiale pour demeurer un acteur incontournable dans le développement de notre Zec.

Carl Lessard, Responsable

PLANIFICATION BUDGÉTAIRE 2016
RESPONSABLE : CARL LESSARD

BUDGET 2016		
	Prévision 2015	Prévision 2016
Revenus autonomes	716 826,00 \$	770 598,88 \$
Subventions prévues	234 500,00 \$	210 700,00 \$
Total revenus	951 326,00 \$	981 298,88 \$
Dépenses		
Accueil	243 795,00 \$	231 102,56 \$
Protection faune	129 184,00 \$	130 786,87 \$
Aménagement	26 250,00 \$	36 350,00 \$
voirie	307 000,00 \$	303 200,00 \$
Administration	218 365,00 \$	222 200,16 \$
Total dépenses	924 594,00 \$	923 639,59 \$
Surplus ou déficit fin année	26 732,00 \$	57 659,39 \$
Projets	158 750,00 \$	139 000,00 \$
Subvention non accordée sans projet		(50 000,00) \$
Surplus ou déficit avec projet	(132 018,00) \$	(31 340,00) \$

Projets 2016	
Aménagement du camping du lac Ondîne	101 000\$
Planification de l'aménagement du camping hors-site et aménagé	
Réfection de débarcadères	6 000\$
Plan récréotouristique (année 1)	4 000\$
Promotion marketing	12 000\$
Aménagement faunique	16 000\$
Coût total des projets	139 000\$

COMITÉ :

"SERVICES"

RESPONSABLE :

RÉAL TREMBLAY

OUVERTURE DU LAC GOSSELIN

Cette année encore, l'ouverture du Lac Gosselin a été couronnée d'un franc succès, le tout grâce à la participation de plusieurs bénévoles de la Société Alzheimer de la Sagamie et de la Zec Martin-Valin. Près de 7 000\$ de bénéfices réalisés lors de l'évènement ont été remis à la Société. Nous remercions tous les commanditaires, le comité organisateur pour leur implication ainsi que le public pour leur grande générosité. Cette activité sera de retour cette année, pour l'ouverture du Lac Gosselin en 2016 avec la participation de la Société de Alzheimer. Nous espérons votre présence et votre participation : c'est un rendez-vous pour le 30 juillet 2016.

VENTE PRÉ-SAISON

La vente présaison s'est tenue à nos bureaux de la rue Dubose à Jonquière, du 30 avril au 2 mai 2015. Pas moins de 283 membres ont profité de l'occasion pour se procurer leur carte saisonnière. C'est un résident de Jonquière Monsieur Adrien Bédard qui fut l'heureux gagnant du tirage, soit le remboursement de son forfait Pêche/accès, d'une valeur de 229\$ + taxes. Cette année la vente se tiendra le jeudi et vendredi 5 et 6 mai de 13h à 20h et le samedi 7 mai de 10h à 13h. Le paiement direct, la carte de crédit et les chèques personnels seront acceptés lors de la vente présaison à nos bureaux sur la rue Dubose.

Ventes de cartes de membres:

	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Jeudi	102	97	116	136	148	124
Vendredi	59	101	107	92	55	95
Samedi	38	64	59	50	33	64
Total	199	262	282	278	236	283

Réal Tremblay, Responsable

DÉLÉGATION

RESPONSABLE : CONSEIL D'ADMINISTRATION

NOTRE ASSOCIATION DANS LE MILIEU RÉGIONAL

Nous demeurons convaincus de l'importance de notre implication régionale dans le domaine de la faune, de la flore et de l'environnement. C'est pourquoi nous sommes membres actifs des organismes suivants:

Regroupement régional des gestionnaires de Zecs (RRGZ)

Représentant : Martin Garon à titre de représentant de la Zec

Comité consultatif d'urbanisme (CCU) de la MRC du Fjord du Saguenay

Représentant : Raynald Lapointe à titre de président de la Zec

Table d'harmonisation des Monts-Valin

Représentant : Philippe Jean à titre de représentant de la Zec

Nous nous engageons également dans différents comités ponctuels, dont entre autres celui du Ministère, de la MRC, d'Arianne Phosphate, le Valinouët, le Parc national des Monts-Valin, Zecs Québec, l'ATR, la chambre de commerce du Saguenay et au comité pour l'entretien du chemin L-200, considéré à juste titre, comme l'accès à notre territoire.

Rachel
Saucier

CPA

**ASSOCIATION CHASSE ET PÊCHE
MARTIN-PÊCHEUR INC.**

**ÉTATS FINANCIERS ET
RAPPORT DU VÉRIFICATEUR**

AU 30 NOVEMBRE 2015

Rapport du vérificateur

États financiers

Résultats

Évolution des actifs nets

Bilan

Flux de trésorerie

Notes complémentaires aux états financiers

Renseignements complémentaires aux états financiers

280 rue des Merlebleus
Chicoutimi Qc
G7H 0B4

T 418 543-9595
C 418 690-9732
F 418 615-3546

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

Aux membres de
**ASSOCIATION CHASSE ET PÊCHE
MARTIN-PÊCHEUR INC.**

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'**ASSOCIATION CHASSE ET PÊCHE MARTIN PÊCHEUR INC.**, qui comprennent le bilan au 30 novembre 2015, les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

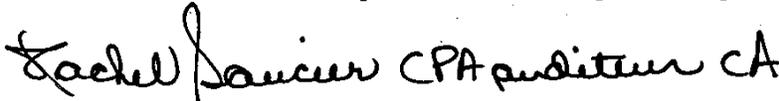
Responsabilité de la direction pour les états financiers: La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur : Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Opinion: À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'**ASSOCIATION CHASSE ET PÊCHE MARTIN PÊCHEUR INC.** au 30 novembre 2015, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

 Rachel Saucier CPA auditeur CA

Rachel Saucier, CPA auditeur CA
SAGUENAY, le 18 janvier 2016

280 rue des Merlebleus
Chicoutimi Qc
G7H 0B4

T 418 543-9595
C 418 690-9732
F 418 615-3546

RÉSULTATS
DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 30 NOVEMBRE

	2015	2014
PRODUITS	<u>746 502 \$</u>	<u>722 528 \$</u>
CHARGES DE FONCTIONNEMENT		
Accueil	214 895	202 145
Protection de la faune	137 906	130 219
Aménagement	28 402	26 812
Exploitation du réseau routier	49 721	89 130
Autres services aux utilisateurs	19 692	12 784
Administration et gestion interne	208 375	211 028
Amortissements	<u>23 823</u>	<u>26 807</u>
	<u>682 814</u>	<u>698 925</u>
SURPLUS (DÉFICIT) D'OPÉRATION	<u>63 688</u>	<u>23 603</u>
PROJETS ET SUBVENTIONS		
Aménagement	132 228	18 483
Réseau routier	<u>222 512</u>	<u>111 086</u>
	354 740	129 569
SUBVENTIONS	<u>224 153</u>	<u>97 267</u>
	<u>(130 587)</u>	<u>(32 302)</u>
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<u>(66 899) \$</u>	<u>(8 699) \$</u>

ÉVOLUTION DES ACTIFS NETS
DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 30 NOVEMBRE

	2015		2014	
	Immobilisations investies	Non affectés	Total	Total
SOLDE AU DÉBUT	38 966 \$	329 150 \$	368 116 \$	376 815 \$
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	-23 823	-43 076	-66 899	-8 699
PLACEMENT DANS LES IMMOBILISATIONS	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>0</u>
SOLDE À LA FIN	<u>15 143 \$</u>	<u>286 074 \$</u>	<u>301 217</u>	<u>\$ 368 116 \$</u>

ASSOCIATION CHASSE ET PÊCHE MARTIN-PÊCHEUR INC.
(Incorporée selon la troisième partie de la Loi des Compagnies de Québec)

4

BILAN
AU 30 NOVEMBRE

	2015	2014
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	24 875 \$	151 283 \$
Placements temporaires	153 340	101 965
Débiteurs (note 3)	252 456	120 805
Frais payés d'avance	3 782	3 656
	<u>434 453</u>	<u>377 709</u>
IMMOBILISATIONS (note 4)	15 143	38 966
	<u>449 596 \$</u>	<u>416 675 \$</u>
PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Créditeurs (note 5)	<u>148 379 \$</u>	<u>48 559 \$</u>
ACTIFS NETS		
ACTIFS NETS INVESTIS DANS LES IMMOBILISATIONS	15 143	38 966
ACTIFS NETS NON AFFECTÉS	<u>286 074</u>	<u>329 150</u>
	<u>301 217</u>	<u>368 116</u>
	<u>449 596 \$</u>	<u>416 675 \$</u>

APPROUVÉ AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SAGUENAY,
le 18 janvier 2016

RACHEL SAUCIER CPA CA

Page 40

FLUX DE TRÉSORERIE
DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 30 NOVEMBRE

	2015	2014
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent des produits sur les charges de l'exercice	(66 899) \$	(8 699) \$
Élément n'impliquant aucun mouvement de fonds:		
Amortissement des immobilisations	<u>23 823</u>	<u>26 807</u>
Fonds provenant de l'exploitation	(43 076)	18 108
Accroissement (diminution) du fonds de roulement excluant les liquidités	<u>(31 957)</u>	<u>(49 469)</u>
<i>Encaisse provenant de (affecté à) l'exploitation</i>	<u>(75 033)</u>	<u>(31 361)</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Dispositions (acquisitions) d'immobilisations	<u>0</u>	<u>0</u>
<i>Encaisse provenant des (affecté aux) investissements</i>	<u>0</u>	<u>0</u>
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Remboursement d'emprunt	0	(12 812)
Emprunt	<u>0</u>	<u>0</u>
<i>Encaisse provenant du (affecté au) financement</i>	<u>0</u>	<u>(12 812)</u>
AUGMENTATION (DIMINUTION) DES LIQUIDITÉS	(75 033)	(44 173)
LIQUIDITÉS (INSUFFISANCE) AU DÉBUT	<u>253 248</u>	<u>297 421</u>
LIQUIDITÉS (INSUFFISANCE) À LA FIN	<u>178 215</u> \$	<u>253 248</u> \$

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS
DE L'EXERCICE TERMINÉ LE **30 NOVEMBRE 2015**

Note 1- STATUT ET NATURE DES ACTIVITÉS

La corporation, constituée selon la Troisième Partie de la Loi sur les compagnies du Québec est un organisme sans but lucratif qui assure la gestion d'une zone d'exploitation contrôlée de chasse et pêche et promouvoir les activités sportives récréotouristiques sur le territoire de la zone d'exploitation contrôlée.

Note 2- CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers ont été dressés selon les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif (NCOSBL) et comprennent les principales conventions comptables suivantes:

GESTION DU CAPITAL. Les activités de l'organisme sont principalement financées par des produits provenant des membres et de subventions. Les fonds ainsi disponibles sont répartis entre les diverses activités de l'organisme en fonction des priorités établies par le conseil d'administration.

CONSTATATION DES PRODUITS. Les apports sont comptabilisés à l'aide de la méthode du report des apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée. Les apports reçus à titre de dotations sont constatés à titre d'augmentation directes des actifs nets.

INSTRUMENTS FINANCIERS: L'organisme évalue initialement ses actifs et passifs financiers à la juste valeur. Elle évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût après amortissement. Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse et des débiteurs. Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des créditeurs et frais courus.

TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE : La politique de l'entreprise consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires.

AMORTISSEMENT. Les immobilisations sont comptabilisées au coût et amorties selon la méthode d'amortissement linéaire sur la durée de vie utile des immobilisations.

Bâtisses	10 ans
Matériel roulant	3 ans

SUBVENTIONS. Les subventions liées à l'acquisition d'immobilisations corporelles sont portées en réduction du coût de l'actif connexe. Les subventions liées aux dépenses courantes, sont portées en réduction des dépenses connexes.

ASSOCIATION CHASSE ET PÊCHE MARTIN-PÊCHEUR INC.
(Incorporée selon la troisième partie de la Loi des Compagnies de Québec)

7

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS
DE L'EXERCICE TERMINÉ LE **30 NOVEMBRE 2015**

Note 3- DÉBITEURS	2015	2014
TPS & TVQ à recevoir	18 946 \$	6 409 \$
Débiteurs (nets d'une provision de 653 \$)	4 474	2 949
Subventions à recevoir	229 036	111 447
	<u>252 456 \$</u>	<u>120 805 \$</u>

Note 4- IMMOBILISATIONS				
COÛT	SOLDE AU DÉBUT	ACQUISITIONS	DISPOSITIONS	SOLDE À LA FIN
Bâtisses	150 853 \$	\$	\$	150 853 \$
Matériel roulant	70 162			70 162
	<u>221 015</u>	<u>0 \$</u>	<u>0 \$</u>	<u>221 015</u>
AMORTISSEMENT ACCUMULÉ	SOLDE AU DÉBUT	DISPOSITIONS	AMORTISSEMENT	SOLDE À LA FIN
Bâtisses	120 624	\$	15 086 \$	135 710
Matériel roulant	61 425		8 737	70 162
	<u>182 049</u>	<u>0 \$</u>	<u>23 823 \$</u>	<u>205 872</u>
COÛT MOINS AMORTISSEMENT ACCUMULÉ	<u>38 966 \$</u>			<u>15 143 \$</u>

Note 5 - CRÉDITEURS	2015	2014
Salaires, vacances et avantages sociaux à payer	11 160 \$	8 603 \$
Créditeurs	137 219	39 956
	<u>148 379 \$</u>	<u>48 559 \$</u>

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS
DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 30 NOVEMBRE 2015

Note 6- FONDS DE ROULEMENT EXCLUANT LES LIQUIDITÉS	2015	2014
<i>Diminution (accroissement) de l'actif à court terme:</i>		
Subventions à recevoir	(117 589) \$	(7 222) \$
Taxes à la consommation	(12 537)	2 459
Débiteurs	(1 525)	13 621
Frais payés d'avance	(126)	(90)
<i>Accroissement (diminution) du passif à court terme:</i>		
Créditeurs et frais courus à payer	99 820	(47 353)
Portion exigible de la dette à long terme	0	(4 884)
Subventions reportées	0	(6 000)
<i>Accroissement (diminution) du fonds de roulement</i>	<u>(31 957) \$</u>	<u>(49 469) \$</u>

Note 7- ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

L'organisme s'est engagé en vertu d'un bail concernant le local qu'elle occupe. Le bail d'une durée de 5 ans se terminera le 31 janvier 2019. Le loyer mensuel est de 628,27 \$.

Les conditions de travail des employés syndiqués sont régies par une convention collective qui s'est terminée le 30 novembre 2015.

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS
DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 30 NOVEMBRE

	2015	2014
<u>PRODUITS</u>		
Cartes de membres	35 075 \$	35 350 \$
Forfaits mixtes et complets		
•pêche et chasse	80 643	75 723
•petits et gros gibier	9 980	11 535
•chasse à l'original	11 248	10 220
•pêche	80 463	82 253
Forfaits simples:		
•chasse	2 364	2 597
•pêche	134 977	132 337
Droits d'accès	249 828	224 342
Locations - Terrain camping	91 636	87 285
Commandites et partenariat	11 100	28 700
Services aux usagers	39 188	32 186
	<u>746 502 \$</u>	<u>722 528 \$</u>
<u>ACCUEIL</u>		
FONCTIONNEMENT:		
Salaires et bénéfices marginaux	176 793 \$	155 680 \$
Transport et communication	9 057	8 810
Services professionnels	6 466	5 728
Entretien et réparations	2 375	4 164
Fournitures et équipements	20 204	27 763
	<u>214 895 \$</u>	<u>202 145 \$</u>

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS
DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 30 NOVEMBRE

	2015	2014
<u>PROTECTION DE LA FAUNE</u>		
FONCTIONNEMENT:		
Salaires et bénéfices marginaux	109 983 \$	94 988 \$
Services professionnels	2 726	2 767
Entretien et réparations	9 422	10 480
Fournitures et équipement	15 775	21 984
	<u>137 906 \$</u>	<u>130 219 \$</u>
<u>AMÉNAGEMENT</u>		
PROJETS:		
Affichage du territoire	1 077 \$	2 546 \$
Salaire - géomatique	5 220	
Aménagement - Terrains de camping	125 931	4 193
Stationnements et débarcadères		11 744
	<u>132 228 \$</u>	<u>18 483 \$</u>
FONCTIONNEMENT:		
Cueillette des ordures	28 383 \$	23 479 \$
Fournitures et équipement	19	3 037
Entretien terrains de camping		296
	<u>28 402 \$</u>	<u>26 812 \$</u>

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS
DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 30 NOVEMBRE

	2015	2014
<u>EXPLOITATION-RÉSEAU ROUTIER</u>		
PROJETS:		
Tuyaux métalliques	60 048 \$	16 835 \$
Pont	119 173	
Rechargement		1 880
Nivelage routes secondaires	43 291	75 081
Débroussaillage		17 290
	<u>222 512 \$</u>	<u>111 086 \$</u>
FONCTIONNEMENT:		
Entretien et réparations	<u>49 721 \$</u>	<u>89 130 \$</u>
<u>EXPLOITATION- AUTRES SERVICES AUX UTILISATEURS</u>		
FONCTIONNEMENT:		
Transport et communication	<u>19 692 \$</u>	<u>12 784 \$</u>
<u>ADMINISTRATION ET GESTION INTERNE</u>		
FONCTIONNEMENT:		
Salaires et bénéfices marginaux	114 002 \$	115 893 \$
Transport et communications	20 951	19 272
Services professionnels	60 863	50 935
Entretien et réparations	468	132
Loyer et locations	6 945	14 331
Fournitures et équipement	5 146	10 465
	<u>208 375 \$</u>	<u>211 028 \$</u>

MODIFICATION DE LA TARIFICATION 2016

- Camping hors site par jour de 8.06\$ à 10.00\$
- Camping hors site hebdomadaire de 55\$ à 60\$;
- Camping hors site saisonnier de 270\$ à 300\$;
- Les campings aménagés de 500 à 525\$;
- Canot camping 1 nuit de 10.00\$ à 12.00\$;
- Canot camping 3 nuits de 17.25\$ à 18.50\$;
- Canot camping 7 nuits de 25.00\$ à 35.00\$;
- Canot camping 8 nuits et plus de 35.00\$ à 45.00\$;
- Canot camping 1 nuit enfant de 5.00\$ à 6.00\$;
- Canot camping 3 nuits de 8.50\$ à 9.25\$;
- Canot camping 7 nuits de 12.50\$ à 17.50\$;
- Canot camping 8 nuits et plus de 17.50\$ à 22.50\$;
- Nouveau forfait chasse au cerf de virginie 120.00\$ + carte de membre.

	1999 à 2002	2003 à 2005	2006 à 2007	2008 à 2010	2011 à 2013	2014	2015 2016
Membre	20 \$	20 \$	20 \$	20 \$	25 \$	25 \$	25 \$
Pêche	82 \$	92 \$	95 \$	105 \$	115 \$	120\$	125\$
Pêche & Chasse	108 \$	118 \$	125 \$	135 \$	150 \$	150\$	160\$
Pêche & Chasse Accès	168 \$	178 \$	190 \$	200 \$	220 \$	220\$	220\$
Pêche / Accès	142 \$	152 \$	160 \$	170 \$	185 \$	190\$	200\$
Accès saison	60 \$	60 \$	65 \$	65 \$	70 \$	70\$	75\$
Accès journalier	5,50 \$	5,50 \$	6,50 \$	7,09 \$ 7,75\$	8.34\$ 8.70\$	8.70\$	9,57\$
Pêche 1 jour	16,50 \$	16,50 \$	17 \$	17 \$	17 \$	18\$	18\$
Pêche 3 jours	32 \$	32 \$	35 \$	35 \$	36 \$	36\$	36\$
Pêche 7 jours	40 \$	40 \$	45 \$	45 \$	46 \$	46\$	46\$

TPS= 5% TVQ= 9.975% Année 2016

Description		2015 Sans taxes	2016 Sans taxes	2016* avec taxes	
Carte de Membre		25,00	25,00	28.75	
DROITS FORFAITAIRES SAISONNIERS (TARIF POUR LES MEMBRES)					
Pêche		125.00	125.00	143.71	
Pêche / Accès -Familial		200.00	200.00	229.95	
Pêche / Accès –Universel		255.00	255.00	293.19	
Pêche / Petit et gros gibier		160.00	160.00	183.96	
Pêche / Petit et gros gibier / Accès -Familial		220.00	220.00	252.95	
Pêche / Petit et gros gibier / Accès –Universel		280.00	280.00	321.93	
Pêche/ Petit et gros gibier / Accès -Non-résident		265.00	265.00	304.68	
Petit et Gros Gibier		150.00	150.00	172.46	
Petit gibier		80.00	80.00	91.98	
Orignal		148.00	148.00	170.16	
Cerf de Virginie		n/a	120.00	137.97	
Ours		95.00	95.00	109.23	
<i>Étudiant de 18 ans à 25</i>	17,50	17.50	17.50	20.12	
<i>Étudiant de 18 ans à 25</i>	21,00	21.00	21.00	24.14	
<i>Moins de 18 ans</i>	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	
Circulation avec un véhicule ou plus –Familial		75.00	75.00	86.23	
Circulation avec un véhicule ou plus –Familial		95.00	95.00	109.23	
Circulation avec un véhicule ou plus –Universel		130,00	130.00	149.47	
Circulation avec un véhicule ou plus –Universel		150,00	150.00	172.46	
PÊCHE	<i>Titulaire</i>	1 jour	18.00	18.00	20.70
	<i>Tarif Conjoint</i>	1 jour	12.00	12.00	13.80
	<i>Titulaire</i>	3 jours	36,00	36.00	41.39
	<i>Tarif Conjoint</i>	3 jours	21,00	21.00	24.14
		7 jours	46,00	46.00	52.89
	<i>Moins de 18 ans</i>	par jour	Gratuit	Gratuit	Gratuit
PETIT GIBIER	Par chasseur	1 jour	11.00	11.00	12.65
	Par chasseur	3 jours	20.00	20.00	23.00
	Par chasseur	7 jours	31.00	31.00	35.64
	<i>Moins de 18 ans</i>	par jour	2.00	2.00	2.30
ACCÈS	<i>Journalier</i>	Par véhicule	9.57	9.57	11.00
	<i>Moins de 18 ans</i>	Par enfant	0,44	0,44	.50

En cas de disparité avec la tarification acheminée au MFFP, celle acceptée par le MFFP s'applique.

